



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 63271

## Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir de la direction des archives de France. Cette direction et le réseau des services d'archives, notamment départementales et municipales, qui la compose est une oeuvre de la Révolution. Elle est, en tant que gardien de la mémoire de la Nation et outil de défense des droits des citoyens, un élément majeur du patrimoine et de l'État de droit en France. Aujourd'hui, cette direction est menacée de disparition par l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les personnels de la direction des archives de France sont depuis de longs mois mobilisés pour tout faire afin d'empêcher la disparition programmée de la direction des archives de France et la réduction des effectifs qui l'accompagne. Il lui demande, au nom de la sauvegarde d'une institution née des événements fondateurs de la République et garante de la démocratie, de bien vouloir reconsidérer la décision de son prédécesseur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63271

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 2009, page 10529

**Question retirée le :** 3 mai 2011 (Fin de mandat)